



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 Janvier 2024

MAIRIE DE BELLEFOND

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie (à partir de 19h20), LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure RODRIGUES Philippe

Procurations TOURATIER Elodie à LEDERMAN Michel.

Secrétaire de séance : AVIET Thierry

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h05.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une convention à finaliser avec le Conseil Départemental pour la future maison de santé. Cette proposition est validée à l'unanimité.

1) Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (Loi APER)

Le Maire indique que la loi APER du 10 mars 2023 demande aux communes de définir les zones dans lesquelles il est possible d'avoir un développement des énergies renouvelables et d'en préciser la nature.

Compte-tenu de la très faible surface du village (245 ha), il paraît impossible d'installer des éoliennes ainsi que des méthaniseurs. Les parcs photovoltaïques paraissent également peu adaptés, ainsi que l'agrivoltaïsme.

Le Maire propose de ne retenir que l'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) dans les zones urbaines ou à urbaniser (sur les toits des bâtiments). Il indique que, dans cette hypothèse, une zone d'exclusion doit être instituée dans le parc boisé situé à l'arrière de la mairie.

Après discussion, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2) Opérations d'investissement 2024

o Restes à réaliser 2023 :

Le Maire donne la parole à Frédéric ARMENJON, vice-Président de la commission finances.

Celui-ci présente les opérations d'investissement prévues en 2023 et non encore réalisées et propose de reporter au budget primitif 2024 les « Restes à Réaliser » pour la somme de 576 800 € en dépenses et 586 400 € en recettes.

o Anticipation de dépenses avant le vote du budget :

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, hors emprunts. Les crédits d'investissement votés en 2023 s'élevaient à 2 067 000,05 €, ce qui autoriserait à ouvrir des crédits à hauteur de 25 %, soit 516 750,00 €.

Compte tenu des travaux envisageables jusqu'au vote du budget 2024, Frédéric ARMENJON présente les propositions de la commission finances pour des opérations ne figurant pas dans les « Restes à Réaliser ».

Celles-ci s'élèvent à 293 000,00 €.

Affectation des crédits :

Article M 57	Objet	Montant Total
203	Frais études	30 000 €
2041511	Groupement de collectivité – SICECO (lampadaires)	30 000 €
2111	Achat de terrains	10 000 €
212	Plantations et aménagement Parc et cimetière	20 000 €
2138	Maison de santé	150 000 €
2131	Bâtiments scolaires et Mairie	20 000 €
2152	Installation de voirie (poubelles et jeux troulots)	5 000 €
2157	Matériel de transport (véhicule électrique agents techniques)	20 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique (photocopieur)	5 000 €
2184	Mobilier (étagères agent technique)	3 000 €
TOTAL		293 000 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Caméras de vidéosurveillance (3^{ème} tranche) : Demandes de subventions

Michel LEDERMAN indique au Conseil municipal que les caméras (2^{ème} tranche), au centre du village (écoles, parking mairie et croisement église) seront installées à partir de février.

Le Maire précise que, par rapport au programme initial, seules les entrées de village restent à traiter (5 caméras).

Le devis de fourniture et pose a été actualisé et s'élève à 13 894,00 € HT. A celui-ci, il faut ajouter les raccordements au réseau électrique (ENEDIS : 5 branchements à 1300,00 € HT non réactualisé et électricien : environ 1 000,00 € HT pour raccordement à la salle des fêtes).

Le coût global devrait donc être compris entre 21 000,00 € et 22 000,00 € HT ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à actualiser les devis et à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture (FIPDR).

4) Contrat employé communal

Le contrat de l'agent communal arrivant à son terme le 2 février prochain, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Technique à compter du 3 février 2024 pour 1 an à raison de 28 heures hebdomadaires afin d'assurer l'entretien des bâtiments et espaces verts de la commune.
Il charge également le Maire d'engager les démarches nécessaires et de signer tous documents relatifs à ce contrat.

5) SICECO : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté

La commune de Bellefond est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération du conseil municipal du 14 janvier 2020. Celui-ci arrivant à expiration le 31/12/2025 pour l'électricité, le Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement de commandes du SICECO afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2026 pour l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés et autorise le Maire à signer celle-ci.

6) Fête des Vignerons

Compte-tenu de l'évolution des prix proposés par le traiteur, le Maire propose de fixer le prix du repas de la Fête des vignerons à 37 € et 10 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7) Grands projets Côte d'Or

La commune de Bellefond ayant obtenu une subvention de 450 000 € au titre des « Grands projets Côte d'Or » pour la création de la maison de santé, il convient de signer le contrat liant les deux parties.

Le Maire donne lecture des engagements à respecter par la commune : respect du projet présenté, communication sur les aides reçues.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat avec le Conseil Départemental qui entrera en vigueur à la signature des deux parties et prendra fin à l'issue du versement intégral de la subvention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

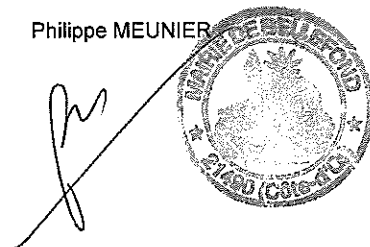
Michel LEDERMAN informe le Conseil municipal sur les travaux électriques prévus dans le village :

- ✓ Le lampadaire sinistré rue des Vergers a été remplacé,
- ✓ La dépose des poteaux béton au terrain de la Cure devrait être effectuée au printemps ainsi que le passage en LED des lampadaires au centre du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire

Philippe MEUNIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'PM', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE BELLEFOND' at the top and '21160 (Côte-d'Or)' at the bottom, with a central emblem featuring a landscape with a tree and a building.